

Règlement de Participation:

« La liberté n'est pas l'absence d'engagement mais la capacité de choisir. »

Paulo Coelho

La première condition de participation est de choisir de vous engager pleinement sur la voie du changement. Gardez à l'esprit que le succès de chacun est essentiellement lié à sa capacité de s'engager corps et âme dans la quête de son cœur.

Remplir les conditions administratives est le premier pas qui prouve votre réel choix d'engagement à aller vers le meilleur de vous-même.

Aussi, la nécessité d'établir et de faire respecter de telles règles de participation est devenu capital à nos yeux vu la non fiabilité croissante et intolérable d'une grande part des participants compromettant parfois la viabilité de l'organisation.

Notre politique est d'encourager la participation et l'engagement actifs des participants pour rendre l'organisation des activités possibles à moindre frais.

Dans ce sens, nous offrons une réduction aux personnes qui s'inscrivent longtemps à l'avance et confirment leur choix en versant l'acompte d'un tiers de l'activité avant la date-butoir mentionnée dans le descriptif de l'activité.

Le droit d'inscription aux activités que nous organisons avec certaines associations est calculé au plus juste en fonction des frais inhérents à chacune de celles-ci.

Le paiement de ce droit se fait sur le numéro de compte de l'association organisatrice, avec en communication le titre de l'activité, votre nom, email et téléphone.

C'est le versement de ce droit qui valide votre inscription

Votre place vous est de ce fait fermement réservée en priorité en cas de places limitées et vous vous engagez en contre partie tout aussi fermement à participer à l'entièreté de l'activité proposée.

Le solde du droit d'inscription est à verser avant le début de l'activité.

Toute personne n'ayant pas réglé ce solde pourra se voir refuser l'accès à l'activité. Si, pour quelque raison que ce soit, vous changez d'avis avant le début de l'activité, l'acompte ne sera pas remboursé.

En cas d'annulation.

Si vous annulez votre inscription une semaine avant l'activité, les deux tiers du montant du séminaire sont dûs sauf si vous trouvez quelqu'un pour vous remplacer. Si vous annulez dans les 48 heures avant l'activité ou si vous ne vous présentez pas au séminaire le montant total du séminaire est dû sauf si vous trouvez quelqu'un pour vous remplacer. Et si tel n'était pas le cas, nous ne vous accueillerons plus à nos activités ultérieures.

En ce qui concerne les facilités de paiement.

Nous accordons exceptionnellement des réductions et des facilités de paiement pour certaines de nos activités. Un échelonnement du paiement du solde peut par exemple être envisagé moyennant accord écrit signé par les deux parties.

Nous nous réservons le droit d'annuler toute activité SI le nombre de participants minimum de 25 personnes n'est pas atteint. Dans ce cas, tout acompte versé sera bien sûr remboursé.

Bien à vous.

Dr Eduard et Judith Van den Bogaert